



## Zone d'activités au lieudit « Les Saurins »

SCI PI17

Décembre 2017

Prédiagnostic écologique  
Contrat N°201712XX

## PREDiag

Outil d'aide à la décision  
à destination du maître  
d'ouvrage



biotopé

Citation recommandée	Biotope, 2017, Pré-diagnostic écologique, zone d'activités au lieudit les « Saurins » sur la commune de Sénas (13). 21 p.	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version finale	
Date	24/01/2018	
Nom de fichier	Prediag_Senas	
N° de contrat	201712XX	
Maître d'ouvrage	SCI PI17	
Biotope, Responsable du projet	Solenne LE JEUNE Botaniste	
Biotope, Contrôleur qualité	Éric BRUCHET	



## Table des matières

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée	4
2 Bilan des données consultées	6
3 Zonages du patrimoine naturel	7
4 Continuités écologiques	9
5 Zones humides	9
6 Appréciation du risque biodiversité	12
7 Bilan d'aide à la décision : Nos recommandations	13
8 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique	14
Glossaire	20

# 1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe au lieu-dit « Les Saurins », commune de Sénas, département de Bouches-du-Rhône, région PACA. La zone d'étude s'étend sur près de 7,5 hectares.

Le maître d'ouvrage du présent travail est la SCI P117

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par un écologue confirmé du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

Les investigations de terrain ont eu lieu le 22 novembre 2017. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore : les abords du canal, les arbres âgés, haies « à végétation spontanée » et leurs lisières, etc.



**REMARQUE :** cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet.



Figure 1 Aperçu du site - contexte agricole avec en arrière-plan l'alignement d'arbres en bordure du canal qui limite le nord de la zone d'étude



**Localisation zone d'étude**

Prédiagnostic, Sènas

Zone d'étude



Figure 2 Localisation de la zone d'étude

## 2 Bilan des données consultées

Données publiques disponibles relatives au site d'étude*				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
SILENE	CBN Méditerranée	Flore	24/11/17	7 espèces protégées en droit français connues à l'échelle de la commune (données ultérieures à 2008) 3 espèces déterminantes ZNIEFF en PACA
SILENE Faune	CEN PACA	Faune	07/12/17	92 espèces d'oiseaux protégées connues à l'échelle de la commune 3 mammifères protégés (Hérisson d'Europe, Ecureuil roux, Castor) 7 espèces de reptiles protégées connues sur la commune dont le Lézard ocellé 3 espèces d'amphibiens protégés (Crapaud calamite, Crapaud commun et Rainette méridionale) 3 espèces d'insectes protégés (Zygène cendrée, Agrion de mercure et Saga pedo)
Faune PACA	LPO	Faune	07/12/17	132 espèces d'oiseaux recensées à l'échelle de la commune 3 espèces de reptiles protégées connues sur la commune (Couleuvre de Montpellier, Lézard vert et Tarente de Maurétanie) 2 espèces d'amphibiens (Crapaud calamite et Pélodyte ponctué) 2 espèces de mammifères protégés (Castor d'Europe et Ecureuil roux)
Enquêtes et atlas	ONEM	Diane, Proserpine, Saga pedo		En attente
Diagnostic des continuités écologiques à l'échelle d'un département	DREAL PACA	Continuités écologiques		N'est pas concernée par un corridor écologique. La zone d'étude se situe à 800m du réservoir de biodiversité le plus près.

\* Données de moins de dix ans

### État des connaissances avant investigations de terrain

FAIBLE et ANCIEN	MOYEN ou VARIABLE et RECENT	BON et RECENT
------------------	-----------------------------	---------------

### 3 Zonages du patrimoine naturel

**Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.**

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Cf. carte présentée à partir de la page 15.

Zonages règlementaires du patrimoine naturel	
APB « Lit de la Durance, lieu-dit le Font du Pin » motivé par le fait que le lit de la Durance dans le secteur de la Font du Pin constitue un site d'alimentation, de reproduction, de repos pour différentes espèces d'oiseaux	3,8 km au nord-est
APB « Grands rapaces du Lubéron » motivé par la protection d'aires de nidification de l'Aigle de Bonelli, du Hibou Grand - Duc, du Circaète Jean Le Blanc et du Vautour percnoptère	5,5 km au nord-est
Zonages inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF de type 1 « La basse Durance, des iscles des Grands Campas aux iscles de la Font du Pin » (930020453 et 930020479)	3,7 km au nord-est
ZNIEFF de type 1 « Versants occidentaux du petit Luberon » (930012365)	4,9 km au nord-est
ZNIEFF de type 1 « La basse Durance des Iscles de Cheval-Blanc » (930020480 et 930012396)	5,8 km au nord-ouest
ZNIEFF de type 1 « Le Petit Calan - le Gros Calan - les Plaines » (930020175)	5 km à l'ouest
ZNIEFF de type 2 « La basse Durance » (930012394 et 930020485)	2,6 km au nord-est
ZNIEFF de type 2 « Petit Luberon » (930012362)	4,9 km au nord-est
ZNIEFF de type 2 « Chaîne des Alpilles » (930012400)	2,5 km à l'ouest
ZNIEFF de type 2 « Montagne du Défends . Castellas » (930020200)	5 km au sud
ZNIEFF de type 2 « Plateaux de Vernegues et de Roquerousse » (930012448)	5,5 km au sud
Zonages de protection contractuelle	
<p>Parc Naturel Régional des Alpilles</p> <p>Le patrimoine naturel du Parc est riche sur le plan floristique mais notamment sur le plan faunistique. En effet, le Parc pilote un programme Life qui conduit des actions en faveur de 13 espèces d'oiseaux dont certaines, comme l'Aigle de Bonelli ou le Vautour percnoptère, comptent parmi les espèces les plus rares et menacées de France, voire d'Europe. Une quarantaine d'actions, autour de 4 objectifs majeurs, sont ou seront réalisées pendant la durée du programme, entre 2013 et 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des habitats des oiseaux en promouvant les activités humaines</li> <li>• Promotion de pratiques agricoles alternatives</li> </ul>	Emprise du projet comprise dans le zonage du parc



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la connaissance des enjeux écologiques</li> <li>• Développement de l'écotourisme</li> </ul>	
Parc Naturel Régional du Luberon	3,8 km au nord-est
ZSC « La Durance » (FR9301589)	2,6 km au nord-est
ZSC « Massif du Lubéron » (FR9301585)	5,1 km au nord-est
ZSC « Crau centrale . Crau sèche » (FR9301595)	2,4 km au sud-ouest
ZSC « Les Alpilles » (FR9301594)	5,3 km à l'ouest
ZPS « Les Alpilles » (FR9312013)	0,8 km au sud-est
ZPS « Garrigues de Lançon et Chaines alentour » (FR9310069)	5,3 km au sud
ZPS « La Durance » (FR9312003)	2,5 km au nord
ZPS « Massif du Petit Luberon » (FR9310075)	5,5 km au nord
ZPS « Crau » (FR9310064)	7,7 km au sud-ouest

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
<p>Plusieurs sites Natura 2000 sont localisés dans un rayon de moins de 5km dont une ZPS située à 800 m au sud-est de la zone d'étude. Ainsi, une évaluation des incidences (ou une évaluation simplifiée) au titre de Natura 2000 sera donc à prévoir pour chacun des sites Natura 2000 concernés. Il devra être démontré que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et plus largement au réseau Natura 2000.</p>	<p>Les inventaires ZNIEFF sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude, il n'y a cependant aucune implication réglementaire.</p> <p>La Charte du PNR des Alpilles précise dans le cadre de l'objectif 12 de « pérenniser la vocation des zonage agricoles et limiter la consommation des terres par l'espace urbain ». Il convient de s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme de la commune avec les objectifs de la Charte du parc.</p>

## 4 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.

Cf. carte présentée à partir de la page 15.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Basse Provence calcaire	SRCE	Ouvert	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ? OUI / NON

### Points de vigilance / Commentaires

Le réservoir est proche de la zone d'étude à une distance d'environ 800m. Il se compose pour ses 2/3 d'un ensemble de milieux naturels type garrigues/pelouses sèches et pour le tiers restant de parcelles agricoles. Il s'agit d'un réservoir à vocation à être préservé.

## 5 Zones humides

Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?			OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation	
Petit cours d'eau : Béal du Moulin	Réseau hydrographique DREAL PACA	Marque la délimitation nord de la zone d'étude	

### Points de vigilance / Commentaires

Cours d'eau bordé d'une végétation boisée rivulaire qui peut être associée à la ripisylve méditerranéenne. Elle prend la forme d'un linéaire de part et d'autre du canal.  
Les « Forêts méditerranéennes de peupliers, d'ormes et de frênes » sont considérées comme habitat humide d'après l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

### Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés
-----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

## Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :



### Parcelles agricoles

Les parcelles agricoles sont dominantes sur la zone d'étude et les environs. Elles sont souvent délimitées par des haies à végétation spontanée et alignements d'arbres plantés (cyprès) qui structurent la zone d'étude.

L'intérêt floristique de ces parcelles cultivées est réduit en raison de la diversité floristique potentiellement faible sur les marges



### Vergers

Les vergers sont bien représentés à l'échelle de la zone d'étude et les environs. Sans réel intérêt pour la flore (diversité spécifique appauvrie), ils peuvent être attractifs pour la faune locale.



### Végétation de bordure de canal

La végétation qui occupe les berges du canal est à tendance mésohygrophile qui se présente sous forme de linéaires peu épais arborés sans pour autant constituer une véritable

ripisylve. On retrouve néanmoins des essences caractéristiques des boisements rivulaires avec notamment le maintien de beaux sujets de Peuplier blanc (*Populus alba*) accompagnés de *Quercus pubescens*, *Ulmus minor*, *Cornus sanguinea*, etc. La présence de espèces exotiques envahissantes comme le Robinier et l'abondance de la Canne de Provence témoignent une végétation en mauvais état de conservation et un écosystème fragilisé.



### Friches et fourrés arbustifs

Cette végétation colonise les parcelles agricoles abandonnées. Les parcelles enrichies à forte dominante herbacée seront bien plus diversifiées que celles en cours de fermeture par des ligneux (Ronce, Aubépine, etc.). En

revanche les fourrés peuvent servir de zones refuges pour la faune locale (reptiles, amphibiens, petits mammifères). Les parcelles enrichies les plus évoluées tendent vers une végétation de pelouse à Brachypode de Phénicie.

<b>Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'autres et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?</b>	<b>OUI / NON</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Les éléments d'autres et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

<b>Présence avérée de espèces protégées communes :</b> <input type="checkbox"/> Amphibiens <input type="checkbox"/> Reptiles <input type="checkbox"/> Mammifères <input checked="" type="checkbox"/> Oiseaux		
<b>Végétations ou habitats naturels à enjeu</b>	<b>Niveau d'enjeu écologique</b>	<b>Réglementation</b>
Aucun habitat naturel à enjeu n'a été recensé et n'est pressenti au sein de la zone d'étude		
<b>Continuités écologiques</b>	<b>Niveau d'enjeu écologique</b>	<b>Réglementation</b>
Les différents linéaires boisés en bord de canal et ceux qui délimitent les parcelles sont susceptibles de servir d'axes de déplacement pour les oiseaux, les chiroptères. Les lisières des haies sont souvent des supports de déplacements pour les reptiles également.	<b>Faible / Moyen / Fort / Très fort</b>	<b>Oui / Non</b>

<b>Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?</b>	<b>OUI / NON</b>
-----------------------------------------------------------------------------	------------------

<b>D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?</b>	<b>OUI / NON</b>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

<b>Présence potentielle de espèces protégées communes :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Amphibiens <input checked="" type="checkbox"/> Reptiles <input checked="" type="checkbox"/> Mammifères <input checked="" type="checkbox"/> Oiseaux		
<b>Espèces ou cortèges de espèces à enjeu, potentiels</b>	<b>Niveau d'enjeu écologique potentiel</b>	<b>Réglementation potentielle</b>
Cortège des reptiles des milieux semi-ouverts (Couleuvre de Montpellier, Couleuvre à échelon, Lézard vert occidental)	<b>Moyen (si diversité spécifique importante) / Fort / Très fort</b>	<b>Aucune / Protection / Natura 2000</b>
<i>Carex pseudocyperus</i> (protection régionale) Espèce connue sur la commune néanmoins faiblement potentielle en bordure de canal	<b>Moyen / Fort / Très fort</b>	<b>Aucune / Protection / Natura 2000</b>

<b>Présence de espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?</b>	<b>OUI / NON</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Le repérage de terrain a d'autres et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

<b>Espèces végétales exotiques envahissantes</b>	<b>Importance des populations locales</b>
Robinier faux-acacia	<b>Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)</b>
Canne de Provence	<b>Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)</b>

## 6 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme intermédiaire. Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.

 Nota. : la présence d'espèces animales protégées mais communes (ex. : Hérisson d'Europe, Couleuvre de Montpellier) correspond au risque réglementaire « standard » lié à la biodiversité. De telles espèces sont en effet présentes sur tous les sites présentant un minimum de caractère naturel.

### RISQUE STANDARD

**Le prédiagnostic a mis en évidence des enjeux écologiques ayant des conséquences mineures sur le projet.**

Le repérage de terrain a révélé uniquement la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes.

- La bibliographie et/ou les consultations effectuées ne révèlent aucun enjeu écologique particulier au regard des végétations recensées (dominance agricole).
- Seules des espèces communes mais néanmoins protégées en droit français sont pressenties au sein de la zone d'étude.
- Les zonages du patrimoine naturel ont des conséquences faibles sur le projet
- Aucun élément de Trame Verte et Bleue n'est à prendre en compte dans le projet.
- Le repérage de terrain a révélé une seule zone humide de qualité écologique insuffisante au développement d'espèces patrimoniales (boisement déstructuré, présence d'espèces exotiques envahissantes, absence de berges douces etc.).
- Le repérage de terrain n'a révélé aucun enjeu écologique supplémentaire, avéré ou potentiel.

### RISQUE INTERMÉDIAIRE

### RISQUE ELEVÉ



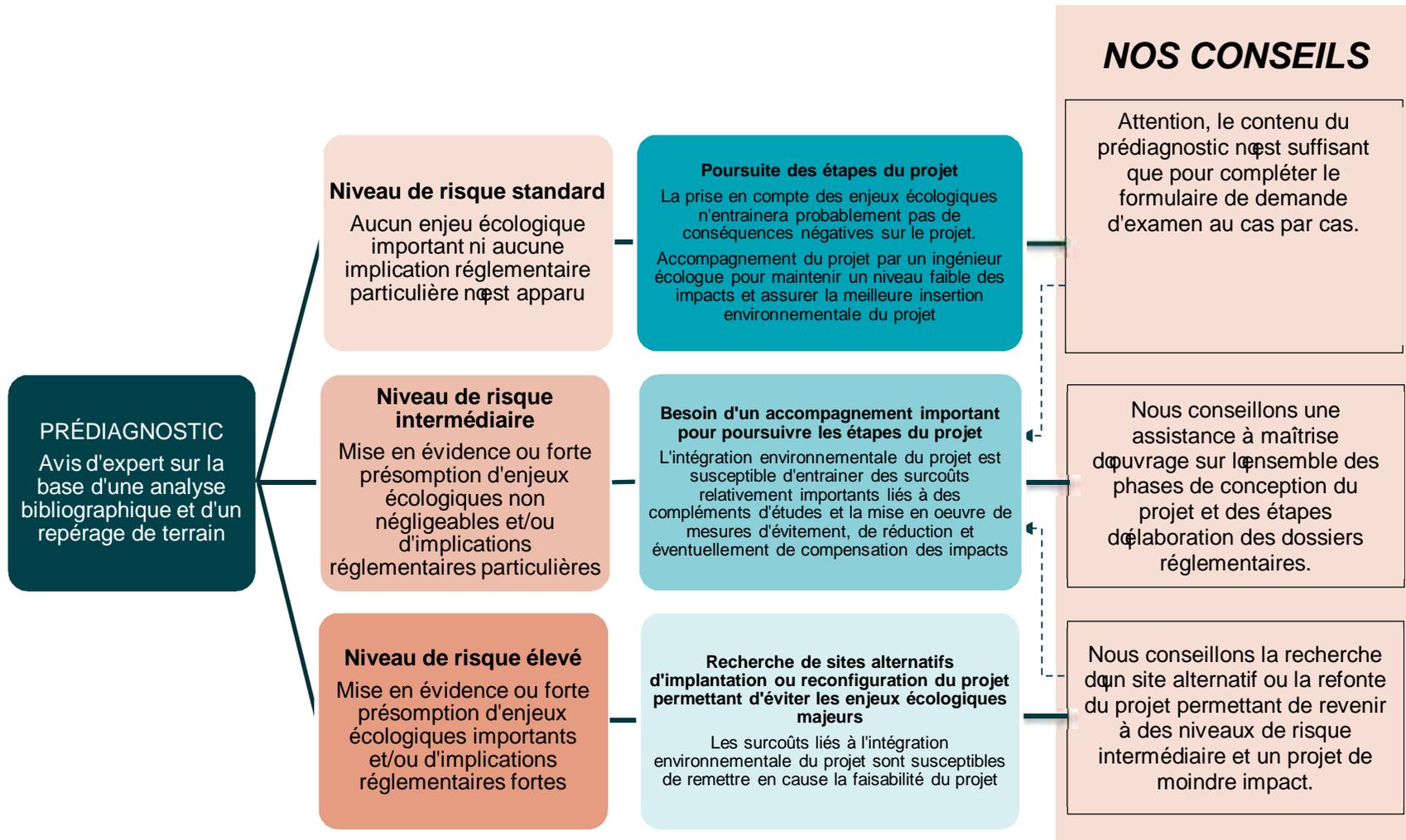
## 7 Bilan d'aide à la décision : Nos recommandations

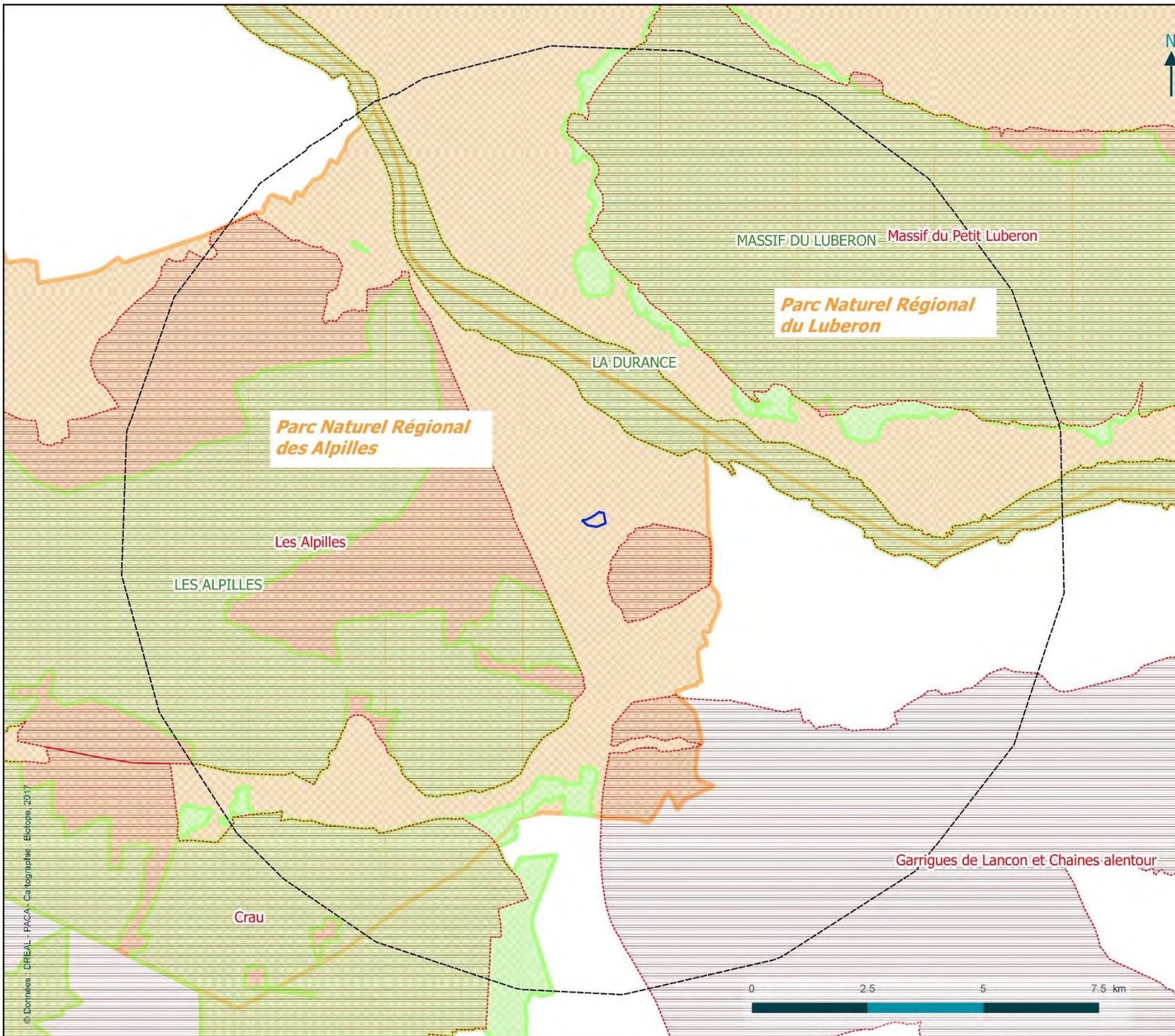
<b>Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?</b>	<b>OUI / NON</b>	<input type="checkbox"/>	Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation importantes seront à prévoir
		<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
<b>Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?</b>	<b>OUI / NON</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de foyers d'espèces exotiques envahissantes le long du canal
<b>Compte tenu de la nature du projet et des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être exploité pour produire rapidement un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?</b>	<b>OUI / NON</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale <sup>1</sup>
		<input type="checkbox"/>	Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondi grâce aux études susmentionnées
<b>Le prédiagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?</b>	<b>OUI / NON</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer la qualité du canal, travaux de renaturation des berges du canal

<sup>1</sup> Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

## 8 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique

Le schéma ci-après décrit les différentes issues possibles du prédiagnostic selon le niveau de risque mis en évidence



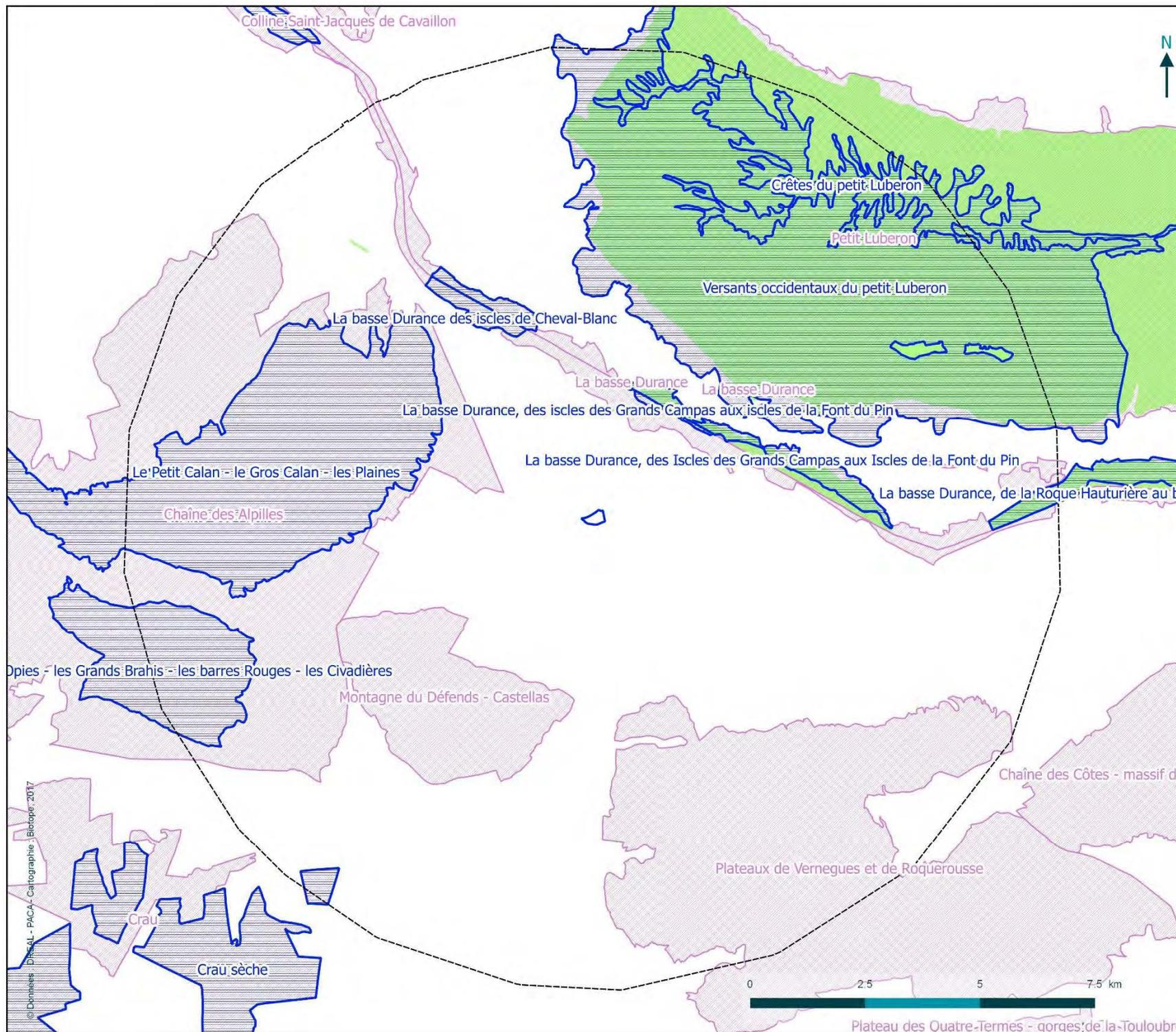


## Zonages Natura 2000 et PNR

Prédiagnostic, Sénas

-  Zone d'étude
-  Directive Habitat - ZSC
-  Directive Oiseau - ZPS
-  Parc Naturel Régional
-  Rayon de 10 km

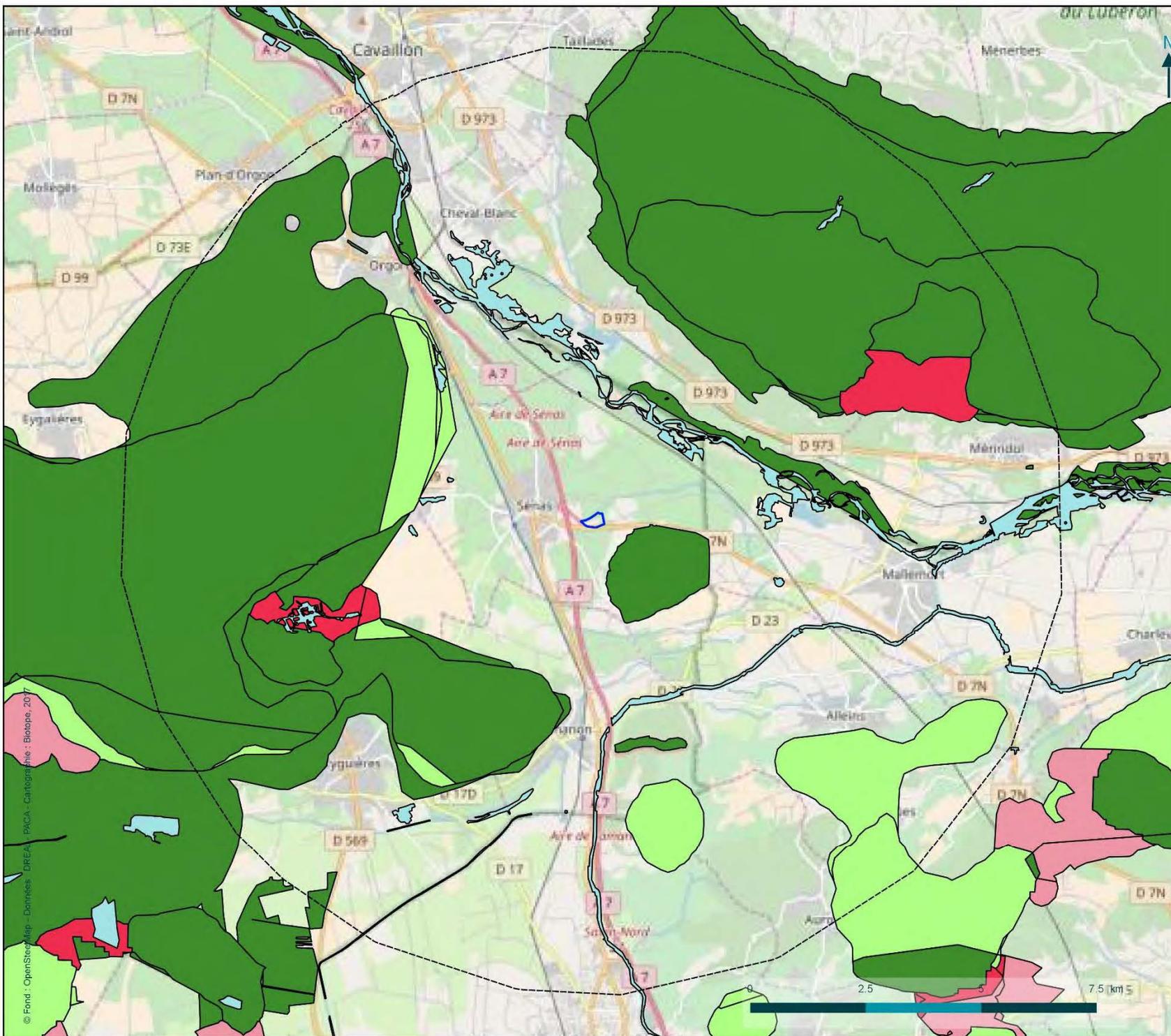




## Zonages ZNIEFF et APB

Prédiagnostic, Sènas

- Zone d'étude
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Arrêté de protection de biotope (APB)
- Rayon de 10 km



## Continuités écologiques

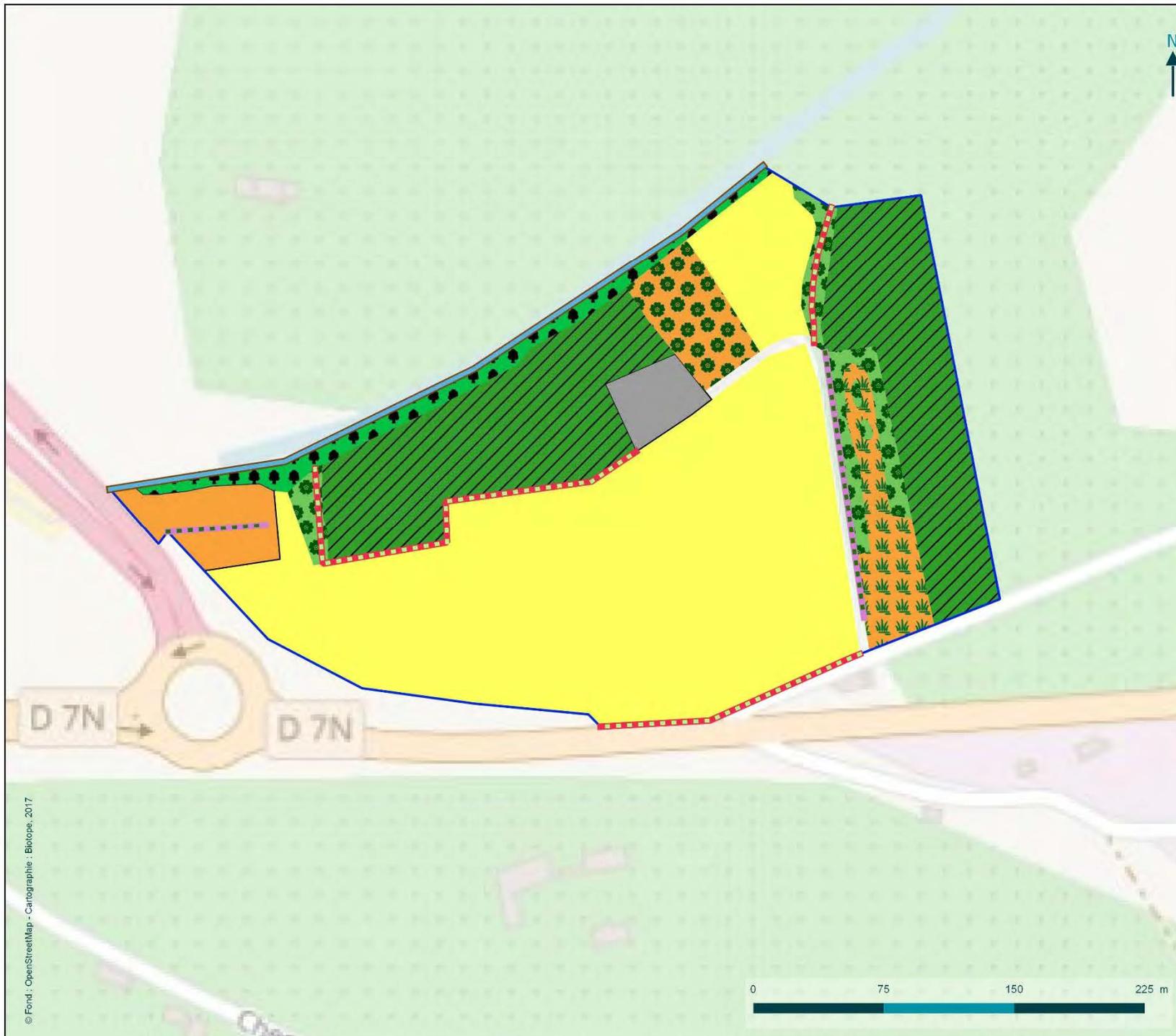
Prédiagnostic, Sènas

- Zone d'étude
- Rayon de 10 km

### Éléments du SRCE PACA

- Corridors à préserver
- Corridors à remettre en bon état
- Réservoirs à préserver
- Réservoirs à remettre en bon état
- Cours d'eau





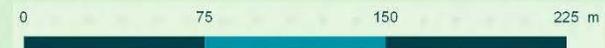
## Habitats naturels et semi-naturels

Prédiagnostic, Sènas

Zone d'étude

### Habitats

- Alignements d'arbres > bordure de canal
- Cultures
- Fourrés arbustifs
- Friches
- Friches, fourrés arbustifs
- Friches, groupements à Brachypode de Phénicie
- Vergers
- Urbanisation
- Haies
- Haies de cyprès
- Canal Béal du Moulin



## Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude. Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qui est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (%ufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qui exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qui doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin de préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'importance Communautaire (pSIC), Sites d'importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine nature : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).



**Siège social :**

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)